

## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU



### VILLARGOIX VC 102

#### Reprise de talus

## 4. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

## Communauté de Commune de SAULIEU

### VILLARGOIX VC 102 Reprise de talus

#### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

N° de prix	Prestations	Prix unitaire
10	<b>PRIX GENERAUX</b>	
11	<p><u>Installation de chantier :</u> Ce prix rémunère au forfait la mise en place, le maintien et le repli des installations de chantier pour le marché considéré. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-L'ensemble des démarches administratives liées à la nature et à la zone des travaux.</li> <li>-La mise en place d'une base vie constituée d'un sanitaire, d'un réfectoire et d'un vestiaire pour le personnel de la société.</li> <li>-La mise en place et le repli de la base vie à chaque phase de travaux.</li> <li>-Le raccordement électrique de la base vie.</li> <li>-La remise en état du site après évacuation de la base vie, du matériel et des matériaux en fin de chantier.</li> <li>-Le surcout lié à l'impact de l'épidémie du COVID-19 pendant la durée du chantier.</li> <li>-L'établissement et l'exploitation des DICT.</li> <li>-L'amené et le repli du matériel pour l'ensemble du chantier.</li> <li>-L'ensembles des frais et sujétions dus à l'immobilisation du matériel pour cause de phasage, d'intempérie, de coordination...</li> </ul> <p>Cette prestation sera rémunérée selon le principe suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 60 % du forfait à la date à laquelle l'installation de chantier est opérationnelle.</li> <li>- 40 % du forfait à la date à laquelle l'installation de chantier est repliée et l'emplacement remis en état.</li> </ul> <p>LE FORFAIT : Prix en toutes lettres</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
13	<p><u>Signalisation de chantier - terme fixe :</u> Ce prix rémunère au forfait la fourniture, la mise en place et le repli de la signalisation de chantier conforme au guide SETRA. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-L'amenée du matériel de signalisation.</li> <li>-La mise en place, le maintien et l'entretien de jour comme de nuit pendant la durée du chantier. du matériel de signalisation.</li> <li>-La mise en place d'agents pour gérer la circulation lors de certaines phases de travaux spécifiques.</li> <li>-La modification et l'adaptation de la signalisation autant de fois que nécessaire.</li> <li>-Le repli du matériel de signalisation.</li> <li>-L'amenée, la mise en place, l'entretien (de jour comme de nuit pendant la durée du chantier) et le repli du matériel destiné à signaler les itinéraires de déviation.</li> </ul> <p>Cette prestation sera rémunérée selon le principe suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 60% du forfait à la date à laquelle la signalisation est opérationnelle.</li> <li>- 40% du forfait après repli et remise en conformité du ou des sites.</li> </ul> <p>LE FORFAIT : Prix en toutes lettres</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
15	<p><u>Plan d'exécution :</u> Ce prix rémunère au forfait la réalisation des plans d'exécution. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les relevés topographiques nécessaires à la réalisation des plans d'exécution.</li> <li>-La réalisation des plans sur le logiciel AUTOCAD.</li> <li>-La transmission au Maître d'œuvre d'un projet de plan d'exécution pour validation.</li> <li>-La reprise du projet de plan d'exécution suite aux observations du Maître d'œuvre.</li> <li>-La fourniture d'un fichier DWG du plan projet validé par le Maître d'œuvre.</li> <li>-La fourniture de deux exemplaires papier du plan projet par le Maître d'œuvre.</li> </ul> <p>Cette prestation sera rémunérée à 100 % dès la fourniture du plan projet validé sur support papier et informatique.</p>	

## Communauté de Commune de SAULIEU

### VILLARGOIX VC 102 Reprise de talus

#### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

N° de prix	Prestations	Prix unitaire
	LE FORFAIT : Prix en toutes lettres ..... .....	
18	<p><b>Implantation :</b> Ce prix rémunère au forfait l'implantation des ouvrages à réaliser dans le cadre de ce projet ainsi que le maintien de cette implantation pendant toute la durée du chantier. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les sujétions de repérage nécessaire à la réalisation de cette implantation.</li> <li>- L'implantation par le titulaire des ouvrages à réaliser pour chaque phase de travaux.</li> <li>- Les mesures de maintien et de conservation de cette implantation pendant toute la durée du chantier.</li> <li>- Les sujétions de validation de l'implantation par phase de travaux.</li> <li>- La fourniture au maître d'œuvre d'un plan d'implantation sous format informatique et papier.</li> </ul> <p>Cette prestation sera rémunérée selon le principe suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 60 % du forfait à la date à laquelle : .</li> <li>a) L'implantation pour le démarrage des travaux est réalisée.</li> <li>b) Le plan d'implantation est fourni au maître d'œuvre.</li> <li>- 40 % du forfait lorsque le montant des travaux a atteint 60 % du montant du marché..</li> </ul> <p>LE FORFAIT : Prix en toutes lettres ..... .....</p>	
19	<p><b>Localisation des réseaux existants par procédé non destructif :</b> Ce prix rémunère au forfait l'ensemble des dispositions techniques, matérielles et administratives telles que définies au CCTP de l'opération afin de garantir la détection la plus complète possible des réseaux existants. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amenée à pied d'œuvre et le repli du matériel nécessaire.</li> <li>- La réalisation des opérations de détection avec les objectifs de qualité souhaités pour la fourniture des éléments.</li> <li>- L'amenée, la mise en place et le repli du matériel quotidien en cas de détection sous circulation.</li> <li>- La réalisation de la dite mission par du personnel compétent.</li> <li>- Le marquage des réseaux détectés et l'entretien de ce marquage pendant toute la durée du chantier.</li> <li>- L'ensemble des consommations et des frais liés à cette détection.</li> <li>- L'ensemble des dispositions d'organisation et de méthodologie rendus nécessaires suite à la détection afin d'assurer l'ensemble des travaux sans risque de dégrader les ouvrages existants.</li> <li>- La réalisation d'un constat contradictoire de marquage des réseaux existants avec le maître d'œuvre.</li> </ul> <p>Cette prestation sera rémunérée à 100% dès la réalisation d'un constat contradictoire avec la maîtrise d'œuvre.</p> <p>LE FORFAIT : Prix en toutes lettres ..... .....</p>	
21	<p><b>Dossiers des ouvrages exécutés</b> Ce prix rémunère au forfait l'établissement d'un dossier des ouvrages exécutés comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un plan de récolement des travaux réalisés.</li> <li>- Une synthèse des fiches d'agrément validées.</li> <li>- Une synthèse des contrôles réalisés par le titulaire.</li> <li>- Une notice d'utilisation et d'entretien des appareils posés.</li> <li>- Une synthèse des journaux de chantier.</li> </ul> <p>Cette prestation sera rémunérée selon le principe suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 % à la remise des documents</li> </ul>	

## Communauté de Commune de SAULIEU

### VILLARGOIX VC 102 Reprise de talus

#### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

N° de prix	Prestations	Prix unitaire
	LE FORFAIT : Prix en toutes lettres ..... .....	..... .....
23	<p><b>Diagnostic amiante /HAP dans les revêtements :</b>            Ce prix rémunère à l'unité la détection de présence d'amiante et d'HAP dans les revêtements existants.            Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-L'amenée à pied d'œuvre et le repli du matériel nécessaire.</li> <li>-La mise en place et le repli de la signalisation.</li> <li>-La réalisation des prélèvements par du personnel compétent avec les objectifs de protection et de sécurité attendus et conforme à la réglementation.</li> <li>-L'amenée, la mise en place et le repli du matériel quotidien en cas de détection sous circulation.</li> <li>-La réalisation de la dite mission par du personnel compétent.</li> <li>-Le conditionnement des prélèvement.</li> <li>-La réalisation des essais de détection de présence d'amiante et d'HAP dans les revêtements.</li> <li>-L'ensemble des consommations et des frais liés à cette détection.</li> <li>-L'ensemble des dispositions d'organisation et de méthodologie rendus nécessaires suite à la détection afin d'assurer l'ensemble des travaux sans risque de dégrader les ouvrages existants.</li> <li>-La réalisation d'un constat contradictoire de marquage des réseaux existants avec le maître d'œuvre.</li> <li>-La réalisation d'un procès verbal avec photographie.</li> <li>-La diffusion de ce procès verbal au Maître d'Ouvrage et au Maître d'œuvre.</li> </ul> <p>Cette prestation sera rémunérée selon le principe suivant :            -100 % à la remise des documents</p> <p>L'UNITE : Prix en toutes lettres            .....            .....</p>	..... .....

## Communauté de Commune de SAULIEU

### VILLARGOIX VC 102 Reprise de talus

#### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

N° de prix	Prestations	Prix unitaire
50	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>	
51	<p><u>Découpe de chaussée :</u> Ce prix rémunère, au mètre linéaire, le sciage longitudinal ou transversal de la chaussée existante. Ce prix s'applique quelle que soit l'épaisseur du revêtement à scier et quel que soit le type de matériel utilisé : scie à sol, tronçonneuse électrique ou thermique, ... Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La protection des réseaux situés à proximité des zones de sciage.</li> <li>-L'amenée à pied d'œuvre du matériel nécessaire.</li> <li>-Le traçage du sciage afin d'obtenir des découpes droites et parallèles à des ouvrages existants. L'emplacement de la découpe devra être logique et pertinent afin que celle-ci s'intègre facilement au futur projet.</li> <li>-La réalisation du sciage.</li> <li>-Le chargement et l'évacuation en centre de recyclage ou en décharge de classe 3 des déblais issus des opérations de sciage.</li> <li>-La remise d'une copie des bons de suivi des déblais au maître d'œuvre.</li> <li>-L'ensemble des consommations et des frais liés aux opérations de sciage.</li> <li>-L'utilisation des moyens adaptés aux contraintes du site (minipelle, BRH, fraiseuse..).</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> </ul> <p>LE METRE LINEAIRE : Prix en toutes lettres</p>	
56	<p><u>Dépose de canalisation existante :</u> Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose d'une canalisation existante. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La protection des ouvrages à proximité de la canalisation à déposer.</li> <li>-L'amenée à pied d'œuvre du matériel nécessaire.</li> <li>-Le dégagement soigné des abords de la canalisation à déposer.</li> <li>-Le sciage des bords de chaussée.</li> <li>-La dépose de la canalisation, validée contradictoirement avec le maître d'œuvre, à l'aide de tout moyen adapté aux contraintes du site, y compris éventuellement manuellement.</li> <li>-Le chargement et l'évacuation en centre de recyclage ou en décharge de classe 3 des déblais issus des opérations de dépose.</li> <li>-La reprise ou la condamnation des piquages existants sur la canalisation à déposer.</li> <li>-La remise d'une copie des bons de suivi des déblais au maître d'œuvre.</li> <li>-La purge du fond de fouille.</li> <li>-Le remblais de la fouille en GNT soigneusement compactée.</li> <li>-La réfection de la fouille en enrobés à chaud ép. 6 cm, y compris imprégnation.</li> <li>-L'ensemble des consommations et des frais liés aux opérations de dépose.</li> <li>-L'utilisation des moyens adaptés aux contraintes du site.</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> </ul> <p>LE METRE LINEAIRE : Prix en toutes lettres</p>	
57	<p><u>Dépose de tête d'aqueduc :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la dépose d'une tête d'aqueduc droite ou de sécurité en béton. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La protection des réseaux situés à l'intérieur ou à proximité de l'ouvrage à déposer.</li> <li>-L'amenée à pied d'œuvre du matériel nécessaire.</li> <li>-Le dégagement soigné des abords de l'ouvrage à déposer et des réseaux traversant cet ouvrage.</li> <li>-La dépose de l'ouvrage, validée contradictoirement avec le Maître d'œuvre, à l'aide de tout moyen adapté aux contraintes du site, y compris éventuellement manuellement.</li> <li>-Le chargement et l'évacuation en centre de recyclage ou en décharge de classe 3 des déblais issus des opérations de dépose.</li> <li>-La remise d'une copie des bons de suivi des déblais au Maître d'œuvre.</li> <li>-L'ensemble des consommations et des frais liés aux opérations de démolition.</li> <li>-L'utilisation des moyens adaptés aux contraintes du site (minipelle, BRH, fraiseuse..).</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> </ul>	

## Communauté de Commune de SAULIEU

### VILLARGOIX VC 102 Reprise de talus

#### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

N° de prix	Prestations	Prix unitaire
	L'UNITE : Prix en toutes lettres ..... .....	..... .....
81	<p><u>Abattage et dessouchage d'arbre et de haie :</u>            Ce prix rémunère au forfait, l'abattage et le dessouchage des arbres et de la haie sur la zone de talus à conforter quelles que soient leurs natures et leurs dimensions.            Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La protection des réseaux et des ouvrages situés à proximité de la zone concernée.</li> <li>-L'amenée à pied d'œuvre du matériel nécessaire.</li> <li>-Le dégagement soigné des abords de la zone concernée.</li> <li>-L'abattage des arbres et de la haie validé par le maître d'œuvre selon les règles de l'art et dans le respect des règles de sécurité à l'aide de tout moyen adapté aux contraintes du site, y compris éventuellement manuellement.</li> <li>-Le dessouchage et l'élimination complète des souches.</li> <li>-Le chargement et l'évacuation en centre de recyclage ou en décharge de classe 3 des déblais issus des opérations d'abattage et de dessouchage.</li> <li>-La remise d'une copie des bons de suivi des déblais au maître d'œuvre.</li> <li>-L'ensemble des consommations et des frais liés aux opérations d'abattage.</li> <li>-L'utilisation des moyens adaptés aux contraintes du site (Pelle, nacelle, ..).</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> </ul> <p>LE FORFAIT : Prix en toutes lettres            .....            .....</p>	..... .....

## Communauté de Commune de SAULIEU

### VILLARGOIX VC 102 Reprise de talus

#### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

N° de prix	Prestations	Prix unitaire
100	<b>TERRASSEMENT</b>	
102	<p><u>Terrassement en déblais :</u> Ce prix rémunère, au mètre cube en place, le terrassement pleine masse en déblais pour mise à niveau des fonds de forme sur l'emprise du projet et conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les implantations ou piquetages complémentaires pour la phase des terrassements en déblais</li> <li>-Les sujétions liées aux reconnaissances complémentaires des déblais nécessaires à l'entrepreneur pour établir son mouvement de terres (sondage à la pelle mécanique, essais d'identification, sondage pénétrométriques...)</li> <li>-La protection des réseaux situés à proximité ou dans l'emprise des zones à terrasser.</li> <li>-Les sujétions liées à la présence de réseaux enterrés et ou aériens et à la nécessité de réaliser éventuellement des terrassements manuellement.</li> <li>-L'amenée à pied d'œuvre du matériel nécessaire.</li> <li>-Le terrassement en déblais dans des terrains excavables à la pelle mécanique pour mise à niveau des fonds de forme, quelle que soit la nature des matériaux.</li> <li>-La mise en stock provisoire ou définitive sur site des matériaux issus des déblais.</li> <li>-Le fractionnement et l'enlèvement des blocs éventuels.</li> <li>-Le compactage du fond de forme.</li> <li>-Les sujétions d'extraction, de sélection, de stockage provisoire, de reprise des matériaux pour une meilleure valorisation des déblais pour leur réutilisation.</li> <li>-Les sujétions liées à la nature des matériaux (état hydrique, sensibilité à l'eau...)</li> <li>-Le réglage et le compactage des talus et du fond de forme selon les prescriptions du CCTP.</li> <li>-L'exécution des arrondis de crêtes de talus.</li> <li>-L'exécution des redans éventuels.</li> <li>-La protection des fonds de forme et des talus contre les eaux de ruissellement y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants, ainsi que toutes sujétions inhérentes.</li> <li>-La protection des talus des déblais contre tout risque de lessivage en cas de forte pluie, y compris la mise en œuvre puis le repli en fin d'opérations d'un film plastique protecteur étendu depuis la crête du talus.</li> <li>-Le pompage éventuel d'arrivée d'eau en fond de déblai.</li> <li>-Les sujétions en cours de déblaiement, de drainage des écoulements provisoires ou définitifs.</li> <li>-L'ensemble des consommations et des frais liés aux opérations de terrassement.</li> <li>-L'utilisation des moyens adaptés aux contraintes du site (minipelle, pelle mécanique...).</li> <li>-Les sujétions liées aux contraintes de circulation et de phasage des travaux.</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> <li>-Le maintien de la propreté de l'accès au chantier.</li> <li>-Les frais de relevés topographiques, de contrôle et de réception des fonds de forme.</li> </ul> <p>Ce prix s'applique quels que soient la profondeur, la nature, la situation et le profil en travers des déblais, le mode d'extraction et de chargement. Les volumes pris en compte résulteront des profils en travers d'exécution ( profils théoriques ) dressés par l'entrepreneur et acceptés par le Maître d'œuvre avant exécution. Dans le cas de déblais particuliers tels des modelages, ceux-ci feront l'objet de levés topographiques avant et après exécution. Les volumes à prendre en compte seront déterminés après tassements.</p> <p>LE METRE CUBE : Prix en toutes lettres</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
103	<p><u>Evacuation des déblais en décharge contrôlée de classe 3 :</u> Ce prix rémunère, au mètre cube, l'évacuation des matériaux issus des terrassements non réutilisable sur site, en décharge contrôlée de classe 3 conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le chargement, le transport et l'évacuation des déblais en décharge contrôlée de classe 3.</li> <li>-La remise d'une copie des bons de suivi des déblais au maître d'œuvre.</li> <li>-L'ensemble des consommations et des frais liés aux opérations d'évacuation.</li> <li>-L'utilisation des moyens adaptés aux contraintes du site notamment la mise en stock provisoire des matériaux et le rechargement pour évacuation en décharge de classe 3.</li> <li>-L'étude du circuit des camions sur le réseau routier.</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> <li>-Le maintien de la propreté de l'accès au chantier.</li> <li>-Les frais de décharge et les couts liés à la mise en dépôt définitif.</li> </ul>	

## Communauté de Commune de SAULIEU

### VILLARGOIX VC 102 Reprise de talus

#### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

N° de prix	Prestations	Prix unitaire
	<p>-La remise d'une copie des bons de suivi des déblais au maître d'œuvre.</p> <p>Les volumes pris en compte seront déterminés sur la base d'un levé topographique à la charge du titulaire avant et après l'exécution de la prestation.</p> <p>LE METRE CUBE : Prix en toutes lettres</p> <p>.....</p>	
105	<p><u>Mise en remblais des matériaux provenant des déblais :</u> Ce prix rémunère, au mètre cube, la mise en remblais des matériaux provenant des déblais réutilisable conformément aux prescriptions du CCTP et du GTR, pour constitution de talus ou modelage sur l'emprise du projet.</p> <p>Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les piquetages complémentaires pour la mise en œuvre des remblais.</li> <li>-La réalisation d'une identification géotechnique des matériaux et un classement selon le GTR.</li> <li>-La protection des réseaux situés à proximité ou dans l'emprise des zones à remblayer.</li> <li>-L'amenée à pied d'œuvre du matériel nécessaire.</li> <li>-Le compactage initial du fond de forme avant la première couche de remblai.</li> <li>-La réalisation d'une planche d'essai de l'atelier de compactage.</li> <li>-La mise à l'écart des matériaux impropres à la mise en remblais.</li> <li>-La mise en œuvre des matériaux issus des déblais en remblais pour mise à niveau des fonds de forme selon les prescriptions du CCTP et du GTR.</li> <li>-Le compactage des ces matériaux par couche de 30 cm avec le matériel et la procédure de compactage définis lors de la planche d'essai.</li> <li>-L'ensemble des consommations et des frais liés aux opérations de mise en œuvre des remblais.</li> <li>-L'utilisation des moyens adaptés aux contraintes du site (Niveleuse, bull, chargeur...).</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> <li>-Le maintien de la propreté de l'accès au chantier.</li> <li>-Les frais de relevés topographiques, de contrôle et de réception des fonds de forme.</li> </ul> <p>Les volumes pris en compte résulteront des profils en travers d'exécution ( profils théoriques ) dressés par l'entrepreneur et acceptés par le Maître d'œuvre avant exécution.</p> <p>La mise en œuvre de ces matériaux en remblais se fera selon la méthode des remblais excédentaires. Les couts de fourniture, de mise en œuvre puis de terrassement, de dressage de talus et d'évacuation en fin de phase de terrassement seront intégrés dans le prix unitaires "Mise en remblais des matériaux provenant des déblais."</p> <p>LE METRE CUBE : Prix en toutes lettres</p> <p>.....</p>	
106	<p><u>Fourniture et mise en œuvre de remblais d'apport.</u> Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture, le transport et la mise en œuvre, conformément aux prescriptions du CCTP et du GTR, de matériaux de remblais pour constitution du talus sur l'emprise du projet.</p> <p>Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les piquetages complémentaires pour la mise en œuvre des remblais.</li> <li>-La protection des réseaux situés à proximité ou dans l'emprise des zones à remblayer.</li> <li>-L'amenée à pied d'œuvre du matériel nécessaire.</li> <li>-Le compactage initial du fond de forme avant la première couche de remblai.</li> <li>-La réalisation d'une planche d'essai de l'atelier de compactage.</li> <li>-La fourniture, le transport et la mise en œuvre de matériaux de remblais pour mise à niveau des fonds de forme selon les prescriptions du CCTP et du GTR.</li> <li>-Le compactage des ces matériaux par couche de 30 cm avec le matériel et la procédure de compactage définis lors de la planche d'essai.</li> <li>-L'ensemble des consommations et des frais liés aux opérations de mise en œuvre des remblais.</li> <li>-L'utilisation des moyens adaptés aux contraintes du site et plus particulièrement au niveau des accès.</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> <li>-Le maintien de la propreté de l'accès au chantier.</li> <li>-Les frais de relevés topographiques, de contrôle et de réception des fonds de forme.</li> </ul>	



## Communauté de Commune de SAULIEU

### VILLARGOIX VC 102 Reprise de talus

#### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

N° de prix	Prestations	Prix unitaire
	<p>Les volumes pris en compte résulteront des profils en travers d'exécution ( profils théoriques ) dressés par l'entrepreneur et acceptés par le Maître d'œuvre avant exécution. La mise en œuvre de ces matériaux en remblais se fera selon la méthode des remblais excédentaires.</p> <p>LE METRE CUBE : Prix en toutes lettres</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
108	<p><u>Fourniture et pose de géotextile anti contaminant :</u> Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la pose d'un géotextile anti-contaminant non tissé sur l'arase des terrassements. Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La fourniture, le transport et la mise en œuvre manuelle ou mécanisée d'une nappe de géotextile non tissé de renforcement conforme aux prescriptions du CCTP.</li> <li>-La réalisation des recouvrements tels que définis dans les notices de mise en œuvre et conformément aux règles de l'art et aux prescriptions du CCTP.</li> <li>-La réalisation des relevés en zone de déblais jusqu'en tête des talus.</li> </ul> <p>Les surfaces prises en compte correspondent aux surfaces utiles mises en œuvre validées d'après les plans d'exécution visés par le Maître d'œuvre.</p>	
108.2	<p>-Non tissé de classe 6.</p> <p>LE METRE CARRE : Prix en toutes lettres</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
115	<p><u>Création de fossé, y compris évacuation des déblais en décharge.</u> Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la création de fossé sur l'emprise du projet y compris évacuation des déblais en décharge contrôlée de classe 3 conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La protection des réseaux situés à proximité du fossé à créer.</li> <li>-L'amenée à pied d'œuvre du matériel nécessaire.</li> <li>-L'implantation du fossé en altimétrie et en planimétrie.</li> <li>-L'élimination des produits étrangers (grosse racine, pierre déchets divers...)</li> <li>-La création de fossé avec un godet trapèze adapté aux dimensions géométriques du fossé.</li> <li>-Le chargement et l'évacuation des déblais en décharge contrôlée de classe 3.</li> <li>-L'ensemble des consommations et des frais liés aux opérations de création de fossé.</li> <li>-L'utilisation des moyens adaptés aux contraintes du site (minipelle, pelle mécanique...).</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> <li>-Le maintien de la propreté de l'accès au chantier.</li> </ul> <p>LE METRE LINEAIRE : Prix en toutes lettres</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
116	<p><u>Réglage fin de talus</u> Ce prix rémunère, au mètre carré, le réglage fin en talus après la phase de terrassement et avant la mise en œuvre de l'enrochement ou des remblais d'apport. Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les implantations ou piquetages complémentaires pour la phase de réglage fin.</li> <li>-La protection des réseaux et des ouvrages situés à proximité ou dans l'emprise des zones à régler.</li> <li>-Les sujétions liées à la présence des réseaux enterrés.</li> <li>-L'amenée à pied d'œuvre du matériel nécessaire.</li> <li>-Le réglage fin au godet de curage ou lisse avec mi en stock des excédents pour réutilisation</li> <li>-L'ensemble des consommations et des frais liés aux opérations de réglage.</li> <li>-L'utilisation des moyens adaptés aux contraintes du site (minipelle, pelle mécanique...).</li> <li>-Les sujétions liées aux contraintes de circulation et de phasage des travaux.</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> <li>-Le maintien de la propreté de l'accès au chantier.</li> <li>-Les frais de relevés topographiques, de contrôle et de réception des fonds de forme.</li> </ul>	

## Communauté de Commune de SAULIEU

### VILLARGOIX VC 102 Reprise de talus

#### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

N° de prix	Prestations	Prix unitaire
	<p>Les surfaces prises en compte seront déterminés sur la base d'un levé topographique à la charge du titulaire après l'exécution de la prestation.</p> <p>LE METRE CARRE : Prix en toutes lettres</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
120	<p><u>Fourniture et mise en œuvre d'enrochement en talus.</u> Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture, le transport et la mise en œuvre, conformément aux prescriptions du CCTP et du rapport géotechnique, de matériaux type enrochement pour stabiliser le talus sur l'emprise du projet.</p> <p>Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les piquetages complémentaires pour la mise en œuvre de l'enrochement.</li> <li>-La protection des réseaux situés à proximité ou dans l'emprise des zones à remblayer.</li> <li>-L'amenée à pied d'œuvre du matériel nécessaire.</li> <li>-Le compactage initial du fond de forme avant la première couche d'enrochement.</li> <li>-La réalisation d'une planche d'essai permettant de valider la disposition des enrochements.</li> <li>-La fourniture, le transport de matériaux type enrochement comprenant toutes sujétions d'acheminement des blocs au droit du talus.</li> <li>-La mise en œuvre minutieuse de matériaux type enrochement à la pince mécanique comprenant toutes sujétions de tri, de mise en place et d'emboîtement des blocs.</li> <li>-L'ensemble des consommations et des frais liés aux opération de mise en œuvre des enrochement.</li> <li>-L'utilisation des moyens adaptés aux contraintes du site et plus particulièrement au niveau des accès.</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> <li>-Le maintien de la propreté de l'accès au chantier.</li> <li>-Les frais de relevés topographiques, de contrôle et de réception des fonds de forme.</li> </ul> <p>Les volumes pris en compte résulteront des profils en travers d'exécution ( profils théoriques ) dressés par l'entrepreneur et acceptés par le Maître d'œuvre avant exécution.</p> <p>LE METRE CUBE : Prix en toutes lettres</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	

## Communauté de Commune de SAULIEU

### VILLARGOIX VC 102 Reprise de talus

#### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

N° de prix	Prestations	Prix unitaire
300	<b>RESEAU EAUX PLUVIALES</b>	
301	<p><u>Fourniture et pose de canalisation PVC CR8 :</u> Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de canalisations PVC CR8 conformément au CCTP et au fascicule 70 du CCTG Travaux.</p> <p>Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les piquetages complémentaires pour la pose de ces canalisations.</li> <li>-La protection des réseaux situés à proximité ou dans l'emprise du réseau à poser.</li> <li>-L'amenée à pied d'œuvre du matériel nécessaire.</li> <li>-Le terrassement en tranchée dans des terrains de toute nature y compris toutes sujétions de terrassement manuel.</li> <li>-Le chargement et l'évacuation des déblais en décharge contrôlée de classe 3.</li> <li>-La remise d'une copie des bons de suivi des déblais au maître d'œuvre.</li> <li>-La fourniture et la pose de blindage adapté, selon la nature du terrain et conforme aux prescriptions du fascicule 70 du CCTG notamment en terme de largeur et de profondeur de tranchée.</li> <li>-La confection de boisage ou d'étaie si la nature du terrain l'exige ou dans le cas de croisement de réseaux existants.</li> <li>-L'épuisement des eaux de toutes natures quel que soit leur débit.</li> <li>-La fourniture et la pose de canalisation conformément aux côtes du projet.</li> <li>-La fourniture et la pose des éléments y compris toutes pièces spéciales (joints, coudes, culottes,...) et toutes sujétions de coupe, perçage, calage et raccordement aux ouvrages.</li> <li>-La fourniture, le transport et la mise en œuvre de gravelette 6/10 roulée, lavée, pour enrobage des canalisations (assise et remblais de protection) à hauteur de 20 cm au dessus de la génératrice supérieure et de 10 cm sous la génératrice inférieure de la canalisation à poser conformément aux prescriptions du CCTP.</li> <li>-La fourniture, le transport et la mise en œuvre de GNT 0/63 pour réalisation du remblai de tranchée. Celui-ci sera soigneusement compacté par couches de 30 cm d'épaisseur.</li> <li>-La réalisation d'essai pénétrométrique pour le contrôle de la qualité du compactage des matériaux mis en remblais de tranchée et la rédaction d'un rapport conforme à la norme XP 94 063 et au guide technique sur les remblayage des tranchées du SETRA.</li> <li>-L'ensemble des consommations et des frais liés aux opérations de pose de canalisations.</li> <li>-L'utilisation des moyens adaptés aux contraintes du site (Pelles pneus, chenilles, minipelle)</li> <li>-Les sujétions particulières dues au croisement ou à la présence de réseaux existants. (soutènement de conduite, reconstitution de dispositifs avertisseurs)</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> <li>-Le maintien de la propreté de l'accès au chantier.</li> <li>-Les frais de relevés topographiques, de contrôle et de réception des fil d'eau.</li> <li>-Les frais de relevés topographiques, de contrôle et de réception des fil d'eau.</li> </ul> <p>Les longueurs à prendre en compte sont celles des plans d'exécution visés par le Maître d'œuvre, suivant l'axe des canalisations entre nus extérieurs des différents ouvrages.</p>	
301.4	<p>-PVC CR8 diamètre 250 mm.</p> <p>LE METRE LINEAIRE : Prix en toutes lettres</p> <p>-----</p>	
301.5	<p>-PVC CR8 diamètre 315 mm.</p> <p>LE METRE LINEAIRE : Prix en toutes lettres</p> <p>-----</p>	
310	<p><u>Confection de regard section carrée :</u> Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un regard de section carrée conformément aux prescriptions du CCTP et du fascicule 70 du CCTG Travaux. La profondeur sera inférieure à 1500 mm. Celui-ci pourra être coulé en place ou préfabriqué.</p> <p>Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les piquetages complémentaires pour la réalisation de cet ouvrage.</li> <li>-La protection des réseaux situés à proximité de cet ouvrage.</li> <li>-L'amenée à pied d'œuvre du matériel nécessaire.</li> <li>-Le terrassement spécifique dans des terrains de toute nature y compris toutes sujétions de terrassement manuel.</li> </ul>	

## Communauté de Commune de SAULIEU

### VILLARGOIX VC 102 Reprise de talus

#### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

N° de prix	Prestations	Prix unitaire
310.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le chargement et l'évacuation des déblais en décharge de classe 3.</li> <li>-Le réglage du fond de fouille.</li> <li>-La réalisation d'une assise en GNT conformément aux prescriptions du CCTP.</li> <li>-Le coulage en place ou la fourniture d'éléments préfabriqués pour la confection du fond et du corps du regard.</li> <li>-La réalisation des raccords étanches des pénétrations des canalisations dans le regard.</li> <li>-La confection d'une cunette soignée assurant la continuité du fil d'eau.</li> <li>-Le remblaiement en GNT 0/31,5 autour de l'ouvrage y compris le compactage méthodique par couche successives de 30 cm d'épaisseur.</li> <li>-L'ensemble des consommations et des frais liés aux opérations de confection de regard</li> <li>-L'utilisation des moyens adaptés aux contraintes du site (Pelles pneus, chenilles, minipelle, chargeur, ...).</li> <li>-Les sujétions particulières dues au croisement ou à la présence des réseaux existants. (soutènement de conduite, reconstitution de dispositifs avertisseurs).</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> <li>-Le maintien de la propreté de l'accès au chantier.</li> <li>-Les frais de relevés topographiques, de contrôle et de réception des fil d'eau.</li> <li>-Les frais de relevés topographiques nécessaires à l'élaboration du DOE.</li> </ul> <p>-Section carrée 500 mm*500mm.</p> <p>L'UNITE : Prix en toutes lettres</p> <p>-----</p>	
325.6	<p><u>Dispositif de fermeture grille concave fonte section carrée :</u></p> <p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose d'une grille concave de section carrée conformément aux prescriptions du CCTP et du fascicule 70 du CCTG Travaux.</p> <p>Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les piquetages complémentaires pour la réalisation de cet ouvrage.</li> <li>-La protection des réseaux situés à proximité de cet ouvrage.</li> <li>-L'amenée à pied d'œuvre du matériel nécessaire.</li> <li>-La fourniture de la grille concave conforme au CCTP.</li> <li>-Les scellement et les calages altimétriques provisoires et définitifs suivant les différentes phases du chantier du dispositif de fermeture.</li> <li>-L'ensemble des consommations et des frais liés aux opérations de scellement de la grille.</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> <li>-Le maintien de la propreté de l'accès au chantier.</li> <li>-Les frais de relevés topographiques, de contrôle et de réception des fil d'eau.</li> </ul> <p>-Grille concave fonte 600 mm * 600 mm classe de résistance C 250.</p> <p>L'UNITE : Prix en toutes lettres</p> <p>-----</p>	
351	<p><u>Fourniture et pose de tête d'aqueduc droite en béton :</u></p> <p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose de tête d'aqueduc sécurité en béton conformément aux prescriptions du CCTP et du fascicule 70 du CCTG Travaux.</p> <p>Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les piquetages complémentaires pour la pose de cette tête.</li> <li>-La protection des réseaux situés à proximité ou dans l'emprise du réseau à poser.</li> <li>-L'amenée à pied d'œuvre du matériel nécessaire.</li> <li>-Le terrassement en tranchée dans des terrains de toute nature y compris toutes sujétions de terrassement manuel.</li> <li>-Le chargement et l'évacuation des déblais en décharge de classe 3.</li> <li>-La remise d'une copie des bons de suivi des déblais au Maître d'œuvre.</li> <li>-La fourniture et la pose de blindage adapté, selon la nature du terrain et conforme aux prescriptions du fascicule 70 du CCTG notamment en terme de largeur et de profondeur de tranchée.</li> <li>-La confection de boisage ou d'étalement si la nature du terrain l'exige ou dans le cas de croisement de réseaux existants.</li> <li>-L'épuisement des eaux de toutes natures quel que soit leur débit.</li> <li>-La fourniture et la pose de la tête droite en béton conformément aux côtes du projet.</li> <li>-La fourniture et la pose des éléments y compris toutes pièces spéciales (joints, coudes,</li> </ul>	

## Communauté de Commune de SAULIEU

### VILLARGOIX VC 102 Reprise de talus

#### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

N° de prix	Prestations	Prix unitaire
351.3	culottes...) et toutes sujétions de coupe, perçage, calage et raccordement aux ouvrages. -La fourniture, le transport et la mise en œuvre de gravelette 6/10 roulée, lavée, pour enrobage et calage. -La fourniture, le transport et la mise en œuvre de GNT 0/31,5 pour réalisation du remblai de tranchée. Celui-ci sera soigneusement compacté par couches de 30 cm d'épaisseur. -L'ensemble des consommations et des frais liés aux opérations de pose de canalisations -L'utilisation des moyens adaptés aux contraintes du site (Pelles pneus, chenilles, minipelle, chargeur, ...). -Les sujétions particulières dues au croisement ou à la présence des réseaux existants ( soutènement de conduite, reconstitution de dispositifs avertisseurs) -Le repli du matériel et le nettoyage du chantier. -Le maintien de la propreté de l'accès au chantier. -Les frais de relevés topographiques, de contrôle et de réception des fil d'eau.  -Diamètre 250 mm.  L'UNITE : Prix en toutes lettres ..... .....	
351.4	-Diamètre 300 mm.  L'UNITE : Prix en toutes lettres ..... .....	
360	<u>Réalisation de cunette en enrochement :</u> Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation en enrochement d'une cunette sur lit de béton. Il comprend: -La protection des réseaux situés à proximité ou dans l'emprise de l'ouvrage à réaliser. -L'amenée à pied d'œuvre du matériel nécessaire. -Le terrassement en tranchée dans des terrains de toute nature y compris toutes sujétions de terrassement manuel. -Le chargement et l'évacuation des déblais en décharge de classe 3. -La remise d'une copie des bons de suivi des déblais au Maître d'œuvre. -La fourniture et la pose de blindage adapté, selon la nature du terrain et conforme aux prescriptions du fascicule 70 du CCTG notamment en terme de largeur et de profondeur de tranchée. -La confection de boisage ou d'étalement si la nature du terrain l'exige ou dans le cas de croisement de réseaux existants. -L'épuisement des eaux de toutes natures quel que soit leur débit. -La fourniture et la pose de blocs d'enrochement plats, calibrés, jointoyés avec du béton -L'ensemble des consommations et des frais liés aux opérations de réalisation de cette cunette. -L'utilisation des moyens adaptés aux contraintes du site. -Les sujétions particulières dues au croisement de réseaux existants. -Le repli du matériel et le nettoyage du chantier. -Le maintien de la propreté de l'accès au chantier. -Les frais de relevés topographiques, de contrôle et de réception des fil d'eau.  LE METRE LINEAIRE : Prix en toutes lettres ..... .....	
361	<u>Réalisation de descente d'eau en élément béton :</u> Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation d'une descente d'eau en élément béton. Il comprend: -La protection des réseaux situés à proximité ou dans l'emprise de l'ouvrage à réaliser. -L'amenée à pied d'œuvre du matériel nécessaire. -Le terrassement en tranchée dans des terrains de toute nature y compris toutes sujétions de terrassement manuel. -Le chargement et l'évacuation des déblais en décharge de classe 3. -La remise d'une copie des bons de suivi des déblais au Maître d'œuvre. -L'épuisement des eaux de toutes natures quel que soit leur débit. -La purge du fond de fouille en présence de matériaux de caractéristiques mécaniques médiocres.	

## Communauté de Commune de SAULIEU

### VILLARGOIX VC 102 Reprise de talus

#### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

N° de prix	Prestations	Prix unitaire
	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La fourniture des éléments de descente d'eau de petite taille.</li> <li>-La réalisation d'un lit de pose d'une épaisseur de 15 cm en béton classe C 25/30.</li> <li>-La manutention, la pose et l'alignement des éléments de descente d'eau.</li> <li>-Les sujétions de coupe pour pose en courbe.</li> <li>-Le réglage du fil d'eau, du tracé en plan et le raccordement aux différents éléments d'assainissement, les découpes éventuelles, la façon des joints et toute sujétions d'exécution et de mise en œuvre quels que soient les rayons de courbure.</li> <li>-Le calage des éléments béton à -10 cm pour les zones en espaces verts.</li> <li>-L'ensemble des sujétions de remise en état et de nettoyage des abords.</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> <li>-Le maintien de la propreté de l'accès au chantier.</li> <li>-Les frais de relevés topographiques, de contrôle et de réception des fil d'eau.</li> </ul> <p>LE METRE LINEAIRE : Prix en toutes lettres</p> <p>-----</p> <p>-----</p>	
362	<p><u>Réalisation de bassin de décantation :</u> Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un bassin de décantation au droit descente d'eau. Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les piquetages complémentaires pour la réalisation d'un bassin de ce bassin.</li> <li>-La protection des réseaux situés à proximité ou dans l'emprise du bassin à créer.</li> <li>-L'amenée à pied d'œuvre du matériel nécessaire.</li> <li>-Le terrassement en déblais dans des terrains de toute nature y compris toutes sujétions de terrassement manuel.</li> <li>-Le chargement et l'évacuation des déblais en décharge de classe 3.</li> <li>-La remise d'une copie des bons de suivi des déblais au Maître d'œuvre.</li> <li>-La réalisation de talus conformément aux prescriptions du CCTP et aux pièces graphiques.</li> <li>-La réalisation de digues intérieures conformément aux prescriptions du CCTP et aux pièces graphiques.</li> <li>-L'ensemble des consommations et des frais liés à la réalisation de ce bassin.</li> <li>-L'utilisation des moyens adaptés aux contraintes du site.</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> <li>-Les frais de relevés topographiques, de contrôle et de réception.</li> </ul> <p>L'UNITE : Prix en toutes lettres</p> <p>-----</p> <p>-----</p>	

## Communauté de Commune de SAULIEU

### VILLARGOIX VC 102 Reprise de talus

#### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

N° de prix	Prestations	Prix unitaire
600	<b>BORDURES, CANIVEAUX ET PAVES</b>	
610	<b>Caniveaux</b>	
611	<p><u>Fourniture et pose de caniveaux préfabriqués en béton :</u> Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose de caniveaux en béton préfabriqués de classe U-B, conforme à la norme européenne EN 1340 et à son complément national NF P 98-340 / CN sur un lit de béton de 15 cm d'épaisseur conforme aux prescriptions du CCTP.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le piquetages complémentaire pour la pose des caniveaux.</li> <li>-La protection des réseaux situés à proximité de cet ouvrage.</li> <li>-L'amenée à pied d'œuvre du matériel nécessaire.</li> <li>-Le terrassement en fouille spécifique dans des terrains de toute nature y compris toutes sujétions de terrassement manuel.</li> <li>-Le chargement et l'évacuation des déblais en décharge de classe 3.</li> <li>-La remise d'une copie des bons de suivi des déblais au maître d'œuvre.</li> <li>-La purge du fond de fouille en présence de matériaux de caractéristiques mécaniques médiocres.</li> <li>-La réalisation éventuelle d'une assise en GNT 0/31,5.</li> <li>-La fourniture et la livraison à pieds d'œuvre des caniveaux.</li> <li>-La réalisation d'un lit de pose d'une épaisseur de 15 cm en béton classe C 25/30.</li> <li>-La manutention, la pose et l'alignement des caniveaux béton.</li> <li>-Le réglage du fil d'eau, du tracé en plan et le raccordement aux différents éléments d'assainissement, les découpes éventuelles, la façon des joints et toute sujétions d'exécution et de mise en œuvre quels que soient les rayons de courbure.</li> <li>-Le calage des éléments béton à - 6 cm du niveau fini pour les zones revêtues et à -10 cm pour les zones en espaces verts.</li> <li>-La réalisation des joints transversaux et longitudinaux entre éléments avec un mortier dosé à 250 Kg/m3, et une ouverture maximale de 1 cm, leur finition soignée et le nettoyage soigné des éléments ainsi jointoyés.</li> <li>-L'ensemble des sujétions de remise en état et de nettoyage des abords.</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> <li>-Le maintien de la propreté de l'accès au chantier.</li> <li>-Les frais de relevés topographiques, de contrôle et de réception des fil d'eau.</li> </ul>	
611.2	<p>-Caniveaux CC1.</p> <p>LE METRE LINEAIRE : Prix en toutes lettres</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	

## Communauté de Commune de SAULIEU

### VILLARGOIX VC 102 Reprise de talus

#### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

N° de prix	Prestations	Prix unitaire
700	<b>CHAUSSEE ET TROTTOIR</b>	
710	<b>Chaussée</b>	
725	<p><u>Fourniture et mise en œuvre d'enrobés 0/10 noir ép 6 cm en rive devant les bordures :</u> Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'un enrobé type béton bitumineux semi-grenu de granulométrie 0/10, de classe 3 conforme aux prescriptions du CCTP en réfection en rives devant les bordures posées dans le cadre du chantier.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les études de formulation ainsi que tous les frais liés à la fabrication.</li> <li>-L'aménagement et le repli de l'atelier complet de répandage des enrobés.</li> <li>-L'amenée des moyens de compactage conforme aux prescriptions du CCTP.</li> <li>-La fabrication de l'enrobé en centrale selon les spécifications du CCTP.</li> <li>-Le chargement, la pesée et le transport à pieds d'œuvre par camion avec des bennes bâchées et calorifugées.</li> <li>-La réalisation d'une couche d'accrochage dosée à 350 g /m2 de bitume résiduel selon les spécifications du CCTP y compris sur les rebords de coupe du revêtement existant.</li> <li>-La mise en œuvre manuellement de la couche d'enrobés prévue selon les épaisseurs, définies au projet.</li> <li>-La fourniture et l'acheminement des consommables nécessaires à l'exécution de la prestation ( eau, carburant, pièces de rechange ...).</li> <li>-Toutes les sujétions d'exécution, y compris les raccordements sur la chaussée existante, la protection des ouvrages existants (chocs, salissures, ...) et la prise en compte des émergences (regards, grilles, ...).</li> <li>-Le pontage des joints longitudinaux et transversaux de raccordement.</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> <li>-Le maintien de la propreté de l'accès au chantier.</li> </ul> <p>LE METRE LINEAIRE : Prix en toutes lettres</p>	



## Communauté de Commune de SAULIEU

### VILLARGOIX VC 102 Reprise de talus

#### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

N° de prix	Prestations	Prix unitaire
1000	<b>ESPACES VERTS ET CLOTURE</b>	
1002	<p><u>Fourniture et mise en œuvre de terre végétale :</u> Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de terre végétale sur une épaisseur de 30 cm conformément aux prescriptions du CCTP et au fascicule 35. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La fourniture, le transport et le régalinge de la terre végétale en talus.</li> <li>-Le tri et l'élimination des éléments grossiers présents, pierres, souches, bois...</li> <li>-Le régalinge fin de la terre végétale avec mise en formes des espaces verts.</li> <li>-L'ensemble des consommations et des frais liés aux opérations de fournitures, transport et mise en œuvre de la terre végétale.</li> <li>-L'utilisation des moyens adaptés aux contraintes du site.</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> <li>-Le maintien de la propreté de l'accès au chantier.</li> <li>-Les frais de relevés topographiques, de contrôle et de réception si besoin.</li> </ul> <p>LE METRE CUBE : Prix en toutes lettres</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
1003	<p><u>Engazonnement :</u> Ce prix rémunère, au mètre carré, la réalisation d'un engazonnement conformément aux prescriptions du CCTP et au fascicule 35. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La préparation de la surface par émiettage des blocs de terre.</li> <li>-Le tri et l'élimination des éléments grossiers présents, pierres, souches, bois...</li> <li>-La fourniture et la réalisation du semi de gazon.</li> <li>-Le tassement du semi par application d'un rouleau lesté.</li> <li>-L'ensemble des consommations et des frais liés aux opérations de semis du gazon.</li> <li>-L'utilisation des moyens adaptés aux contraintes du site.</li> <li>-Le repli du matériel et le nettoyage du chantier.</li> <li>-Le maintien de la propreté de l'accès au chantier.</li> <li>-la réalisation des deux premières tontes.</li> <li>-La garantie de reprise.</li> </ul> <p>LE METRE CARRE : Prix en toutes lettres</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	